

LA NATION

journal vaudois



Fondée en 1931, la Nation est le journal bimensuel de la Ligue vaudoise, mouvement politique hors partis voué au bien commun du Pays de Vaud.

Le numéro: 3 fr. 50. Abonnement annuel: 80 francs; gymnasiens, apprentis et étudiants: 35 francs; payable au compte de chèques postaux 10-4772-4

M. Guéant et les contradictions de l'égalité

M. Claude Guéant, ministre de l'Intérieur français, a déclaré: *Contrairement à ce que dit l'idéologie relativiste de gauche, pour nous, toutes les civilisations ne se valent pas. Celles qui défendent l'humanité nous paraissent plus avancées que celles qui la nient. Celles qui défendent la liberté, l'égalité et la fraternité nous paraissent supérieures à celles qui acceptent la tyrannie, la minorité des femmes, la haine sociale ou ethnique. En tout état de cause, nous devons protéger notre civilisation.*

Cette déclaration a bouleversé d'indignation la gauche, la presse et même plus d'un membre de son propre parti. On a parlé de racisme et de nazisme.

La question de la supériorité d'une civilisation sur les autres a-t-elle un sens? Toute civilisation en état de marche sait qu'elle est la seule civilisation digne de ce nom. Elle constate qu'elle est entourée de barbares qui la menacent et qu'elle doit écraser, convertir ou tenir à distance. C'est quand elle ne croit plus en elle-même qu'elle commence à demander au Persan de Montesquieu, au

Huron de Voltaire ou à Touiavii, chef de la tribu de Tiavéa¹, ces bons sauvages si perspicaces, de comparer notre sagesse rabougrie à la leur, épanouie.

Pouvons-nous hiérarchiser les civilisations sans recourir aux critères de la nôtre propre, ce qui rend le jeu assez inutile mais nous assure une place au sommet? En d'autres termes, est-il possible de déterminer avec certitude des critères universellement valables? J'entends par là des critères tels que toute civilisation les reconnaîtrait, au-dessus des siens propres, comme universellement valables?

Une journaliste de la télévision suggérerait que ces critères universellement valables pourraient être les droits de l'homme.

De fait, si on relit la citation liminaire de M. Guéant, c'est très exactement l'idée qu'il défend, ce qui met en relief l'absurdité de cette polémique. Les propos du ministre sont d'un conformisme absolu. Il dit ce que tout le monde pense: la supériorité des droits de l'homme sur toute autre conception du droit et

la supériorité de la démocratie parlementaire sur tous les autres systèmes politiques font de la civilisation occidentale une civilisation supérieure et justifient, aux yeux de la gauche comme de la droite, ses incessantes ingérences économiques, politiques voire militaires dans le monde entier.

L'idée est que les droits de l'homme, s'ils contraignent les civilisations non européennes à en finir avec les mutilations intimes, les mariages forcés, la mise à mort rituelle des parents trop vieux, l'esclavage, la polygamie, n'empêchent pas ces civilisations de conserver l'essentiel de leurs particularités.

Nous croyons que c'est une erreur. La plupart de ces mœurs n'expriment pas les déviances extrémistes d'un clergé sectaire ou d'un dictateur fou. Elles sont enracinées dans la religion et l'histoire des sociétés qui les pratiquent. Quoi qu'on en pense, elles sont constitutives de leur être. Du point de vue des droits de l'homme, il n'est donc pas insensé de conclure que ces civilisations sont inférieures.

Nous nous trouvons ainsi dans un cercle vicieusement contradictoire. On part du dogme de l'égalité des individus; on en déduit l'égalité des civilisations; mais on en déduit aussi l'infériorité des

civilisations qui ne reconnaissent pas le dogme; cette déduction-là entraîne logiquement l'infériorité des individus qui s'en réclament... ce qui met en cause le dogme.

Egalité des individus, égalité des civilisations, les deux affirmations constituent un argument à bascule qui permet de faire la leçon aussi bien à celui qui cautionne n'importe quelle coutume au nom de l'égalité des civilisations, qu'à celui qui place la civilisation des droits de l'homme au-dessus des autres.

C'est dire que ce débat de relève pas de la philosophie, mais du combat électoral. Celui qui a raison est celui qui monte à l'assaut le premier, celui qui parle le plus fort et reçoit l'écho le plus favorable des médias. M. Guéant a récupéré les droits de l'homme avant les autres partis. C'est pour cela qu'il est haï. Il a pris une option sur les votes frontistes... et sur le vote de tous les Français qui savent bien, eux, que droits de l'homme ou pas, leur civilisation est supérieure aux autres.

OLIVIER DELACRÉTAZ

¹ Erich Scheurmann, *Le Papalagui*, Présence image éditions, Benaix, 2001.

Juvenilia CVI

Laurence, dix-sept ans, déboule comme un sanglier dans la classe, bouscule tout le monde, jette avec véhémence son sac à côté de son pupitre et m'adresse un regard farouche:

– Je vous préviens, je n'ai rien fait pour aujourd'hui!

– Peut-on connaître les raisons de cette charmante humeur?

– Mes parents! Ils sont insupportables!

Laurence compléta cet adjectif par d'autres qu'il n'est pas convenable de transcrire ici. Je la priai de modérer son langage.

– Vous ne pouvez pas imaginer: ils se fâchent pour un rien, ne m'écourent jamais, se fichent complètement des efforts que je fais pour réussir mon année. Je n'en peux plus. Parfois j'ai envie de me tirer.

– Avez-vous pensé que vous n'êtes peut-être pas toujours facile à vivre, vous aussi? Que les torts sont éventuellement partagés?

– C'est ça! mettez-vous de leur côté!...

Pendant cet échange, Hernan considérait la scène avec une moue étudiée de sage oriental:

– Ils ont quel âge, tes parents? demanda-t-il sur le ton d'un psy qui va défaire un nœud.

– Quarante-six et quarante-quatre ans. Pourquoi cette question?

– C'est la crise de la quarantaine. Je connais ça, les miens sont pareils: in-gérables! Depuis des mois, j'ai abandonné de leur faire entendre raison. On ne se parle plus, sinon ça tourne systématiquement à l'engueulade. On vit à part et, pour le moment, c'est la meilleure solution.

Virgile, qui jusque-là ne semblait pas concerné par l'incident, interrompt le rangement de ses papiers:

– Incroyable! c'est exactement comme les miens: ils n'arrêtent pas de me crier dessus; ils sont tout le temps sur les nerfs, ou alors abrutis devant la télé. A table, on n'a rien à se dire.

Après quelques mouvements d'approbation assourdis venus du reste de la classe, Hernan reprend son propos:

– Nos parents ne supportent pas leur âge: ils se sentent devenir vieux, alors que nous serons bientôt de jeunes adultes, avec la vie devant nous. Au fond, ils sont à plaindre.

– Alors, que faire?

– Rien. Attendre que ça passe. Il y eut un étrange apaisement dans la classe électrisée par l'éclat de Laurence et ses conséquences philosophiques. Chacun se mit au travail.

* * *

Quelque temps après, Yoann, dix-huit ans, me raconte avec volubilité et force détails son voyage de bac à Amsterdam. Tout avait été parfait, sauf:

– Le prof qui nous accompagnait était pathétique: il a quarante ans et veut qu'on croie qu'il en a vingt-cinq. Il mettait des tee-shirts qui faisaient honte: «Crazy & Young», «Wasted youth», et des pires encore. J'adore ce prof qui est excellent enseignant, passionné par son métier: je lui dois le meilleur de mes trois années de gymnase. Mais quel dommage: il ne se rendait pas compte qu'il faisait pitié avec ses tenues grotesques. Enfin, ne nous plaignons pas, il y avait un avantage pratique: on restait en boîte jusqu'à quatre heures du matin...

J.-B. ROCHAT

Le référendum des médecins

Le référendum des médecins que nous avons soutenu a abouti avec beaucoup plus de voix que nécessaire. Ce sera un vote difficile pour au moins deux raisons.

Un certain nombre de personnes, en particulier à gauche, ont signé parce que le système mis au point par les Chambres laissait des échappatoires aux médecins et aux patients qui ne désiraient pas se plier au système des réseaux. A leurs yeux, cela engendre une «médecine à deux vitesses», selon la formule qu'on applique aujourd'hui à toute activité qui n'est pas rigoureusement contrôlée par

l'administration fédérale. Les partisans de la médecine libérale devront se retenir d'utiliser ce type de critique, sous peine de préparer les esprits à accepter un système à une vitesse encore plus administratif et centralisé.

De plus, il s'agira, non pas de défendre une situation satisfaisante contre une mauvaise proposition, mais de défendre une situation mauvaise contre une perspective encore pire. Il faudra être très précis dans un débat très émotionnel.

D.

Votations fédérale du 11 mars 2012

Initiative populaire «Pour en finir avec les constructions envahissantes de résidences secondaires»	NON
Initiative populaire «Pour un traitement fiscal privilégié de l'épargne-logement, etc. ...»	OUI
Initiative populaire «6 semaines de vacances pour tous»	NON
Arrêté fédéral concernant la réglementation des jeux d'argent en faveur de l'utilité publique	OUI
Loi fédérale sur la réglementation du prix du livre	NON

Résidences secondaires: non à l'initiative Franz Weber

Soumise à la votation du peuple et des cantons le 11 mars prochain, cette initiative demande l'introduction dans la Constitution fédérale d'un article 75b de teneur suivante:

1. Les résidences secondaires constituent au maximum 20% du parc des logements et de la surface brute au sol habitable de chaque commune.

2. La loi oblige les communes à publier chaque année leur plan de quotas des résidences principales et l'état détaillé de son exécution.

Intitulée «Pour en finir avec les constructions envahissantes de résidences secondaires», cette initiative pourrait ainsi être interprétée comme une première étape d'un processus visant, sinon à démolir les 500000 résidences secondaires existantes en Suisse, du moins à désaffecter celles qui dépassent déjà le 20% imposé à chaque commune, pour les réaffecter en résidences principales. On peut toujours rêver.

Il ne s'agit pas, bien entendu, de nier les problèmes que soulève l'inflation des résidences secondaires. Leur prolifération s'explique principalement par la passion pour les sports d'hiver et subsidiairement par le goût pour l'alpinisme et les randonnées en montagne. Si vous avez la bizarre idée de vous promener en juillet-août par exemple à Haute-Nendaz, vous y verrez à peu près autant de volets fermés qu'en novembre. On ne peut pas nier non plus certaines atteintes au paysage surtout par des grands ensembles, alors que les chalets individuels sont généralement de volume et de style raisonnables.

C'est la fatalité de la beauté que d'attirer les convoitises. Le tourisme «de masse» en est l'exemple le plus frappant et si un prospectus vous vante telle région «encore préservée», c'est déjà le commencement de la fin.

Cependant les autorités fédérales, cantonales et même de certaines communes exposées n'avaient pas attendu le dépôt de l'initiative pour prendre des mesures contre un développement excessif et anarchique. Ainsi le Conseil fédéral avait déposé en 2007 un message aux Chambres proposant l'introduction de deux nouveaux alinéas à l'article 8 de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) qui définit le contenu des plans directeurs. Les deux Chambres ont adopté ces dispositions, dont la teneur est la suivante:

Errata

Le précédent article de notre collaborateur intitulé «Quarante-trois virgule deux millions» (n° 1933) contenait quelques fâcheuses coquilles. Ainsi le Palais Grassi n'est pas un Palasse mais un Palazzo. Le deuxième musée d'art contemporain de M. Pinault ne s'installe ni à la Godana ni à la Degana mais à la Dogana del Mar. Traduction française: Douane de Mer (titre d'un roman de Jean d'Ormesson). Enfin on peut imaginer que le tableau de Lichtenstein trône (et non pas crâne) dans une salle de ce futur musée.

LA NATION

Rédacteur responsable:
Jean-Blaise Rochat

Rédaction et administration:
Place Grand-Saint-Jean 1

Case postale 6724, 1002 Lausanne
Tél. 021 312 19 14 (de 8h - 10h)
Fax 021 312 67 14

Internet: www.ligue-vaudoise.ch
Courriel: courrier@ligue-vaudoise.ch

Imprimerie Beck, Lausanne

Contenu minimal des plans directeurs

2 Ils désignent les territoires où des mesures particulières doivent être prises en vue de maintenir une proportion équilibrée de résidences principales et de résidences secondaires.

3 Les mesures à prendre visent notamment les buts suivants:

a. limiter le nombre de nouvelles résidences secondaires;

b. promouvoir l'hôtellerie et les résidences principales à des prix abordables;

c. améliorer le taux d'occupation des résidences secondaires.

S'y ajoutent les dispositions transitaires suivantes:

1 Les cantons concenés adaptent leur plan directeur aux exigences de la présente loi dans un délai de trois ans à compter de l'entrée en vigueur de la présente modification et veillent, le cas échéant, à ce que les communes concernées prennent les mesures nécessaires dans le même délai, notamment par la fixation de contingents annuels ou d'un taux de résidences principales, par la délimitation de zones d'affectation spéciale ou par le prélèvement de taxes d'incitation.

2 A l'expiration de ce délai, aucune nouvelle résidence secondaire ne sera autorisée tant que les cantons et les communes n'auront pas pris les dispositions nécessaires.

Ces dispositions sont entrées en vigueur le 1^{er} juillet 2011. Elles laissent évidemment à la jurisprudence le plaisir de définir ce qu'il faut entendre par proportion «équilibrée» des résidences principales et secondaires, notion qui variera sensiblement entre les cantons du Valais et des Grisons d'une part, ceux par exemple de Bâle-Ville ou Zurich d'autre part. De même pour la «promotion» (lisez «subvention») à des prix «abordables» de l'hôtellerie et des résidences principales. De même pour l'amélioration du taux d'occupation des résidences secondaires: contrôle systématique du

nombre de jours d'occupation avec taxes «incitatives» (c'est-à-dire punitives) à partir d'un certain nombre de jours d'occupation? Ou obligation de sous-louer hors des saisons touristiques avec subventions aux très hypothétiques sous-locataires temporaires (lits tièdes)?

Quoi qu'il en soit, cette modification législative n'a pas incité les auteurs de l'initiative à la retirer, si bien que le Conseil fédéral et le Parlement recommandent son rejet, avec une argumentation justifiée, mais plutôt mince. Elle relève le caractère sommaire et arbitraire d'un plafonnement à 20%, ne tenant aucun compte des disparités cantonales et régionales et qui bloquerait toute possibilité de construire des nouvelles résidences secondaires dans environ une commune sur cinq en Suisse.

Le bulletin hebdomadaire (Service d'information) du Centre Patronal nous fournit d'utiles précisions. Les quelques 650 communes qui seraient frappées par cette interdiction se trouvent dans les cantons du Valais, des Grisons, du Tessin, de Berne et dans les Alpes vaudoises. Ces cantons et par eux les communes concernées devraient subir les graves conséquences économiques d'un blocage complet et durable de leur développement.

La Confédération se prévaut du fait que la nouvelle disposition légale respecte la compétence cantonale telle que garantie par l'art. 75 al. 1 de la Constitution. Mais dans ce domaine comme dans d'autres la centralisation est subreptice, avançant à petits pas. A cet égard la disposition transitoire est édifiante! Mais la raison première et fondamentale pour laquelle nous voterons résolument NON à l'initiative est qu'elle ignore superbement le fédéralisme et ceci dans un domaine où les différences de situation sont flagrantes.

Il y a d'autres arguments. Tout d'abord celui du «mitage» du territoire, qu'il faudrait stopper. Si la demande (suisse et étrangère) en résidences secondaires se maintient, la construction va se poursuivre dans les communes qui dispo-

sent encore d'une bonne marge de terrains constructibles en-dessous de 20%, d'où un effet pervers du blocage et une aggravation du mitage! On cite entre autres (nombreux) exemples celui de la commune de Salins, qui se situe juste en-dessous de la fameuse piste de l'Ours mais n'a que très peu de résidences secondaires et qui est en train de fusionner avec Sion, où le taux de telles résidences est sans doute inférieur à 1%. Il est probable qu'au bout de quelques années l'initiative, si elle est acceptée, apparaîtra comme contre-productive.

Population évincée de sa terre natale par des prix inabordable de l'immobilier? C'est à voir. Qui a vendu, qui vend encore du terrain aux constructeurs, aux promoteurs? Les indigènes tenant à rester dans leur village pour toutes sortes de bonnes raisons et qui ont eu ou auront les moyens d'y construire de beaux chalets, tant pour y habiter que pour les louer en tout ou partie à des vacanciers. Le soussigné en sait quelque chose, qui en un demi-siècle a loué pour des vacances de ski maints chalets et appartements dans plusieurs stations valaisannes, toujours et sans exception à des autochtones. Indigènes évincés de leur terre natale? On voudrait en connaître. Ce sont peut-être ceux et celles qui ont quitté leur village pour travailler en plaine et voudraient y retourner au moment de leur retraite alors qu'ils n'y ont jamais été propriétaires, mais qui ne trouvent rien à louer à des prix abordables. Peut-être pourrions-ils y trouver des logements subventionnés en application du nouvel art. 8, al.3 LAT, mais en tout cas pas grâce à l'initiative Weber.

Enfin, l'esthétique et la protection du paysage: la vision des initiés est apocalyptique. Bien sûr, on ne donnera pas comme exemple à suivre Montana-Crans, une ville à la montagne. Mais ni Zermatt, ni Saas-Fee n'ont défiguré le site. On peut trouver d'autres exemples de bonne intégration.

ALEXANDRE BONNARD

Revue de presse

oui, je comprends qu'un enseignant puisse perdre les pédales!»

Ce n'est pas seulement au Landeron que la situation est inquiétante. Quand on aborde ce sujet avec nos distingués pédagogistes réformateurs, qui sont en partie responsables d'une telle situation, ils répètent inlassablement: «Il faut faire de la prévention! Donnez-nous les moyens financiers pour faire de la prévention!» La réaction énergique de l'enseignant du Landeron n'est-elle pas déjà un moyen simple de faire de la prévention?

E. J.

Démagogie directe

«P.-Y. Maillard cherche des pauvres pour ses PC Familles», titre 24 heures du 14 février. Le grand quotidien vaudois poursuit:

Les uns parleront de relance, les autres de retape: le chef du Département de la santé et de l'action sociale va écrire à 8000 ménages pour leur rappeler l'existence des prestations complémentaires pour familles et de la rente-pont pour chômeurs âgés...

Quatre mois après la mise en service des PC Familles, les candidatures ne se bousculent pas [...]

Ainsi, le conseiller d'Etat fait la promotion du candidat Maillard sur le produit de l'impôt sur le travail. Quelle élégance!

Ph. R.

La prévention, la prévention...

On sait que trois élèves du Landeron (NE) ont accusé récemment leur professeur de les avoir frappés. Le département cantonal de l'Instruction publique a suspendu l'enseignant, alors qu'une pétition de cent-vingt parents et élèves lui ont apporté leur soutien pour avoir énergiquement remis au pas trois vilains garnements qui empoisonnent la vie de toute l'école. Dans *L'Hebdo* du 16 février («Le prof, les semeurs et la goutte de trop») Mme Sabine Pirolt revient sur cet incident. Citons sa conclusion:

[...] Ce qui s'est passé au Landeron reflète la difficulté grandissante du métier de prof, comme le confirme Michel Junod, enseignant biennois qui compte 36 ans d'expérience. «Si les gens savaient ce qui se passe dans nos classes, ils seraient sidérés. Pas plus tard que ce vendredi, j'ai surpris un élève qui insultait son prof dans les couloirs. Il lui disait: «Tu fais ch...», je t'enc..., espèce de trisomique!» Ce genre d'anecdote, mes collègues en ont chacun des dizaines à raconter. On dit que l'école est le reflet de la société. Entre l'éclatement de la cellule familiale, les parents qui doivent tellement travailler qu'ils ne peuvent pas s'occuper de leurs enfants et les problèmes engendrés par les chocs culturels et la violence latente, je sens la situation se dégrader depuis des années. Alors,

Prix unique du livre

Pascal Vandenberghe, directeur des librairies Payot, s'attire, dans *Le Matin Dimanche* du 19 février, une verte réplique après sa prise de position en faveur du prix unique du livre:

Le directeur français des très françaises librairies Payot, elles-mêmes filiales d'Hachette Paris, et par structure pyramidale du groupe Lagardère, excelle dans son rôle de «missi dominici», on pourrait le croire le défenseur de la veuve et de l'orphelin pour qui l'accès au livre est aujourd'hui prohibitif.

[...] L'introduction d'un prix unique du livre ne sauvera aucun petit libraire. Pour preuve, la France, pour maintenir un tissu relativement dense de librairies, les subventionne.

Mais c'est surtout l'effet dévastateur du prix unique estampillé «approuvé par les autorités suisses», qui va faire atteindre des sommets aux prix de toutes nos consommations courantes de lecture.

[...] Ce dont on parle ici, c'est d'un octroi, d'un racket bien huilé et organisé, d'une pénalité infligée à un pays prospère pour engraisser de la plus simple des manières et sans aucun retour des multimilliardaires parisiens qui se sont emparés du commerce de la culture.

Le plus piquant de cette lettre, c'est qu'elle émane d'un libraire vaudois.

Ph. R.

Le combat continue

La question jurassienne n'est pas résolue. Pour être exactement renseigné sur la situation actuelle, nous ne pouvions trouver meilleur informateur que M. Alain Charpillot, de Bévillard (Jura-sud), notre conférencier du mercredi 8 février. On connaît de longue date les qualités de notre invité, engagé dès sa jeunesse dans le mouvement autonomiste, rédacteur régulier au *Jura Libre*. Sa perspicacité politique et son humour donnent toujours du piquant à ses analyses connues de tous nos lecteurs grâce aux extraits de la «Revue de presse».

Voici trente-quatre ans que la République et Canton du Jura est entrée en souveraineté et que la partie sud de la patrie jurassienne est demeurée bernoise. L'unité séculaire de l'ancien Jura épiscopal a été brisée. Selon Roland Béguelin, le nouvel Etat confédéré devait être un «Etat de combat» qui harçèlerait sans cesse le pouvoir bernois et obtiendrait ainsi la restauration de l'unité perdue. Ce ne fut guère le cas. Le Canton du Jura est devenu très vite un canton comme les autres. Comment s'en étonner? La démocratie électorale et les divisions partisans ne sont pas le terreau propice à la naissance d'un «Etat de combat».

Autre élément nouveau: le gouvernement bernois a changé depuis l'époque héroïque qui aboutit aux plébiscites de 1974-75. Alors que sa stupidité politique avait largement contribué à donner de l'élan aux revendications

autonomistes, le choc créé par «l'affaire des caisses noires» a été tel que les autorités politiques de l'ancien Canton agissent maintenant habilement dans la partie du Jura qu'ils ont conservée.

Enfin, la situation politique suisse a beaucoup évolué en trente ans. La souveraineté cantonale s'est affaiblie et l'administration fédérale a étendu son pouvoir. Beaucoup de gens sont devenus en quelque sorte des déracinés pour lesquels la patrie cantonale et la commune d'origine n'ont plus guère de signification. Ils se disent tout simplement «Suisse», affichant au mieux un patriotisme helvétique aussi superficiel qu'artificiel. Pour ces gens-là: à quoi bon changer les frontières cantonales?

L'Assemblée Interjurassienne (AIJ) instituée par la Confédération en accord avec Berne et le Jura pour résoudre le conflit jurassien a maintenant remis son rapport. On se dirige vers un nouveau plébiscite. Sera-ce en 2013? Des sous-plébiscites comme en 1975 permettront à certaines communes, la ville de Moutier en particulier, de rejoindre le Canton du Jura. La question jurassienne n'est pas près d'être résolue et nos amis Jurassiens ont du pain sur la planche.

Au temps des luttes héroïques qui ont précédé le vote victorieux de 1974, nous, membres de la Ligue vaudoise, avons souvent envié nos confédérés jurassiens qui rassemblaient des foules enthousiastes; les Béliers imaginaient des

manifests humoristiques destinées à encrasser le gouvernement bernois et à mettre les rieurs de leurs côtés. Que nos moyens et nos actions paraissent modestes et ternes face à ces coups d'éclats! Maintenant le combat des Jurassiens ressemble au nôtre. Il s'inscrit dans la durée, est fait de patiente détermination. En huitante ans d'existence, la Ligue Vaudoise a connu quelques succès notoires et aussi plusieurs échecs. Mais elle est toujours là, elle est devenue un élément de la vie et de l'histoire vaudoises, même si ses objectifs politiques sont loin d'être atteints.

Il est toujours utile de méditer sur la tentative de Davel de renverser le régime bernois en 1723, tentative politiquement insensée et vouée à l'échec. «Je serai la victime de cette affaire, mais qu'importe, il en adviendra quelque bien pour mon pays» déclarait le major au moment de son arrestation. Il n'avait pas tort. Ses contemporains ont vu dans son geste un coup de folie. Mais les artisans de l'indépendance en 1798 se réclameront de Davel, même s'ils voyaient en lui, à tort, un précurseur des idées révolutionnaires. Beaucoup de Vaudois depuis deux-cents ans ont trouvé en Davel une inspiration à leur action politique, y compris ces tout derniers jours un actuel candidat au Conseil d'Etat. En 1923, de grandes fêtes furent célébrées pour le deuxième centenaire de la mort du major. Le discours de C. F. Ramuz sur la place d'armes de Cully est resté dans les mémoires, ponctué par l'antien-

ne: «On lui a coupé la tête, et nous n'avons rien dit.» Qui dira l'influence de ces fêtes sur les trois jouvenceaux Regamey, Morel et de Gautard qui commençaient à poser les fondements du Mouvement de la Renaissance vaudoise? Aujourd'hui encore nous avons l'heureuse surprise de constater que les classes d'enfants et d'adolescents qui font avec nous la visite de Lausanne et qui ignorent tout de l'histoire vaudoise écoutent avec un vif intérêt l'histoire du major devant le tableau du peintre Clément dans l'escalier de l'Hôtel de Ville. Davel est entré dans l'histoire, et ce n'est pas rien.

Même si les plébiscites prochains ne consacrent pas maintenant le triomphe de leur cause, nos amis jurassiens n'ont pas à se décourager. Il ne faut pas mesurer les actions politiques à l'échelle d'une vie humaine. Les Jurassiens qui, dès le rattachement de leur patrie à Berne en 1815 et au cours des années suivantes, ont résisté à leurs nouveaux maîtres et réclament à plusieurs reprises l'indépendance du Jura n'avaient à vues humaines rien obtenu. Leur effort politique était cependant devenu une partie de l'histoire jurassienne et préparait sans qu'ils le sachent le réveil de 1947. La victoire ne sera peut-être pas pour 2013. Mais la permanence du combat permettra le moment venu d'atteindre le but: la réunification du Jura.

ERNEST JOMINI

Aspects de la vie vaudoise

Donations

(fm) Louis Caillaud d'Angers, né en 1911 en Vendée et décédé en 2007, est un peintre qui connut son heure de gloire dans les années 50 et 60, mais il reste actuellement peu connu du grand public. Inspiré par Picasso et Braque, il est un des rares artistes à s'être occupé d'art sacré à la fin du XX^e siècle, à la suite de Georges Rouault. La famille du peintre vient de léguer au Musée de Payerne les trente-neuf toiles aux couleurs flamboyantes de la série picturale *L'Apocalypse*, ce qui en fait la plus grosse donation qu'ait reçue le musée à ce jour. Pourquoi Payerne? L'institution broyarde avait déjà exposé *L'Apocalypse* en 1986; le peintre avait alors beaucoup aimé la ville et, surtout, son église romane. Ces tableaux seront à découvrir dès le 24 juin au Musée de Payerne.

Autre donation, celle du Fonds Imsand (6000 tirages originaux et pas

moins de 200000 négatifs) au Musée de l'Elysée. Elle a été réalisée grâce à l'Association des amis de Marcel Imsand, qui compte dans ses rangs Leonard Giannada, Bertil Galland et Jean-Henry Papilloud, amis de longue date du «plus Gruérien des photographes lausannois», comme l'écrit joliment Philippe Dubath dans *24 heures* du 15 février dernier. Son œuvre pourra ainsi être conservée, restaurée, protégée et mise en valeur. Cet été déjà, un film et des images seront présentés au public.

Albert Muret, un peintre oublié

(fm) L'œuvre du peintre Albert Muret, né à Morges en 1874, est très liée au village de Lens en Valais, qu'il découvrit avec Auberjonois en 1901 et où il vécut jusqu'en 1919. Ramuz, auquel il était très lié, lui rendit souvent visite et écrivit dans son chalet *Jean-Luc persécuté*. Pully, où Muret s'était instal-

lé en 1945 et où il mourut en 1955, lui rend hommage en présentant dans son musée une soixantaine de ses œuvres, soit près de la moitié de sa production connue. Volontiers qualifié de «peintre dilettante», Muret délaissa ses pinceaux à peine revenu en terre vaudoise et se consacra alors à une autre de ses passions: la cuisine! Fin gourmet, il publia des *Propos gastronomiques et conseils culinaires*, recueil de recettes poétiques et drolatiques. On peut même écouter dans l'exposition quelques «causeries culinaires» données sur les ondes de Radio-Lausanne dès 1938 et jusqu'à sa mort. [Cette exposition *Albert Muret, du Valais en Lavaux* est à voir jusqu'au 22 avril au Musée de Pully, Ch. de Davel 2, du mercredi au dimanche de 14h à 18h.]

Soutenir le papier au XXI^e siècle

(cml) Le dernier numéro du trimestriel préféré de tout amateur de lit-

térature et d'art est disponible dans vos kiosques et librairies. L'artiste Pierre Bonnard se voit consacrer un large dossier dans la revue *Les Lettres & les Arts* et vous pourrez aussi lire un entretien passionnant avec l'écrivain Jean-Marie Gustave Le Clézio. Cependant, même si elle peut revendiquer sa qualité éditoriale certaine ainsi qu'une complémentarité profitable entre un magnifique support papier et un blog, la revue connaît aujourd'hui le même problème que toute publication: celui des fonds. Si vous êtes déjà abonnés, n'hésitez donc pas à la faire connaître à votre entourage ou à acheter pour votre entreprise des pages de publicité, afin de soutenir ce projet remarquable à feuilleter, parcourir, toucher et sentir, à l'époque de l'iPad et autres gadgets dont on ne saura bientôt plus se passer.

La cité en jeu

La cathédrale reste l'édifice marquant de la Cité – presque son emblème – en complète et miraculeuse harmonie avec l'Ancien Evêché, l'Ancienne Académie et le château St-Maire. Il faut toutefois y adjoindre le bâtiment du Grand Conseil et saluer bien bas l'architecte Perregaux qui, de 1803 à 1806, a eu la sagesse de concevoir une construction à la fois élégante et modeste, avec sa façade néo-classique, ses colonnes engagées et son fronton triangulaire, ne détruisant en rien cette précieuse harmonie d'ensemble de la Cité. Jusqu'au récent incendie, c'était alors un privilège de pénétrer dans la salle du Grand Conseil, image parfaite et émouvante de la vie vaudoise du début du XIX^e siècle, mi-campagnarde, mi-citadine, avec ses sièges en demi-cercle et son

beau poêle de catelles à l'ancienne. Hélas, tout cela n'est que souvenir; on le sait, rien n'a pu être sauvé de ce désastre.

Malheureusement, une mauvaise étoile semble poursuivre dès lors ce bâtiment, qui n'y peut rien, puisqu'une conception scélérate prétend maintenant le défigurer à jamais en le coiffant d'une gigantesque couverture, totalement inadaptée et hors de proportion. Sans songer un instant au «cadeau» ainsi fait à la vue d'ensemble de la Cité, dont l'harmonie générale – et tout particulièrement celle des toits! – se verrait gravement altérée par cette bouffonnerie ubuesque.

Allez à Varsovie, à Lübeck ou à Dresde, toutes villes martyres, anéanties lors de la Deuxième Guerre mon-

diale. Avec une humilité qui les honore, avec un respect exemplaire de leur patrimoine, habitants et dirigeants ont tenu à reconstruire, leur aspect extérieur au moins, à l'identique, pierre à pierre, en s'inspirant lorsqu'il le fallait, comme à Varsovie, des peintures de Bellotto, ce peintre du XVIII^e siècle, afin de retrouver les moindres détails de ce qui faisait le charme et la beauté de ces cités. Aujourd'hui, elles sont redevenues des objets de fierté pour les autochtones, d'admiration pour les étrangers de passage.

N'hésitons pas à le dire. Il y a une grande impudence, un mépris et un orgueil déplacé à prétendre imposer d'une pareille manière sa marque là où la communauté a le devoir de conserver un patrimoine qui nous concerne tous. Repensons seulement aux habi-

tants de ces villes martyres, qui ont eu le courage et la dignité de redonner vie à ce qui avait disparu. Nous n'en sommes pas là, mais leur exemple doit nous donner à penser.

Alors, «à la Vaudoise», avec sagesse, partageons la poire en deux... Que l'extérieur du bâtiment de Perregaux soit absolument respecté et conservé – y compris et surtout son toit! – mais que l'intérieur soit adapté aux nécessités de la vie moderne. Pour ne prendre que cet exemple, on ne peut obliger nos députés à prendre place sur des bancs, comme l'étaient leurs prédécesseurs, ou comme le sont encore aujourd'hui les parlementaires anglais... Tout le monde y gagnerait et la Cité n'y perdrait rien de sa beauté.

JEAN-JACQUES RAPIN

Trop beau pour être vrai

Le dernier film du cinéaste canadien David Cronenberg s'appelle *A Dangerous Method*. La méthode dangereuse, c'est la psychanalyse. Le film raconte le développement de cette pratique thérapeutique et les débats théoriques auxquels elle donne lieu, notamment entre le Viennois Sigmund Freud et le Zurichois Carl Gustav Jung. Jung tente de soigner une jeune Russe, Sabina Spielrein, atteinte d'hystérie, issue d'une famille juive aisée de Rostov-sur-le-Don. Il s'attache tellement à sa patiente qu'il a une relation avec elle, ce que la psychanalyse et la morale réprouvent (Jung est marié et père de deux enfants). Il demande alors conseil auprès de Freud. Les deux hommes sympathisent et font ensemble un voyage en Amérique où Freud prononce la fameuse phrase: «Ils ne savent pas que nous leur apportons la peste.» Puis Jung dévelop-

pe ses propres théories, moins centrées sur la sexualité, et rompt avec le Viennois. On croise aussi dans le film le psychiatre Otto Gross, traité par Jung dans la clinique du Burghölzli, qui prône la libération sexuelle.

Les traitements psychiatriques concernent de plus en plus de gens dans les sociétés occidentales. Le film présente donc un certain intérêt d'autant plus qu'il émane d'un cinéaste estimable qui a déjà traité de la maladie psychique dans l'excellent *Spider*. Il faut reconnaître que le film se laisse voir. Le contraste entre la névrose accablant une partie de la bourgeoisie du début du XX^e siècle et la soif de liberté manifestée par certains individus est manifeste. L'aspect religieux n'est pas passé sous silence. Freud désirait au début que Jung, protestant et «aryen», soit son plus proche collabo-

rateur afin que la psychanalyse n'apparaisse pas comme une affaire juive. Puis leurs relations s'enveniment pour des raisons que le film laisse entrevoir et Freud finit par dire à Sabina Spielrein: «Rappelez-vous bien que nous sommes juifs!»

Seulement notre intérêt rencontre un obstacle inattendu. Le film est trop beau, noyé dans une esthétique hollywoodienne si prononcée que le spectateur se détourne du corps de l'histoire pour admirer les détails. Les acteurs, vedettes internationales confirmées comme Viggo Mortensen (Freud) et Vincent Cassel (Otto Gross), ou en pleine ascension comme Keira Knightley (Sabina) et Michael Fassbender (Jung), sont tous très bons, mais on a l'habitude de les voir dans des *thrillers* ou des comédies sentimentales. Les maquilleurs rehaussent encore leur plastique. Dans la vraie

vie, Sabina ne passait pas pour une beauté, on qualifiait simplement son regard de «sensuel». Keira Knightley joue bien les hystériques avec des mouvements de mâchoire inquiétants, mais sa denture immaculée fait... tache. Dans le film, il fait toujours beau, les paysages du bord du lac de Zurich sont splendides, Vienne et Schönbrunn baignés de soleil, les intérieurs somptueux, le Burghölzli est idyllique. La musique nous envoûte, composée par le sorcier Howard Shore, sur des thèmes de la *Siegfried Idyll* de Wagner interprétée au piano par Lang Lang.

Bref la magie hollywoodienne et l'esthétique californienne nous éloignent de la «méthode dangereuse». C'est une expérience surprenante de dissociation du beau et du vrai.

JACQUES PERRIN

Chacun dans sa bulle

Le journal *La Broye* perpétuait la tradition – remontant à des décennies dans la presse payernoise si notre mémoire est bonne – d'énumérer au début de l'an, sous le titre «Hommage aux anciens», les octogénaires, nonagénaires et centenaires de la région. Cette chronique amicale et appréciée disparaît, «loi sur la protection des données oblige», a expliqué le journal: la date de

naissance serait une donnée confidentielle aux yeux du législateur.

Jusqu'à quelle absurdité on pousse la réglementation! Va-t-on supprimer la visite des autorités aux centenaires ou l'accueil des nouveaux citoyens, photo à l'appui, qui révèle leur âge? La sphère privée devient une bulle où chacun est mis à l'isolement.

C.

Il y a 600 ans... et plus encore, dans notre région

Pour la deuxième année consécutive, le Centre d'études médiévales et post-médiévales (CEMEP) propose au public un cycle de conférences au centre-ville. Le Palais de Rumine accueillera ainsi des étudiants non seulement pour fixer dans leur mémoire les connaissances que leur formation requiert, activité qu'ils pratiquent à la bibliothèque, mais aussi pour entendre leurs professeurs. La Faculté des Lettres revient en ville!

Les étudiants ne seront cependant pas les seuls à suivre ce cours. Toute personne intéressée est conviée à ces rendez-vous qui aborderont, du 23 février au 29 mars, tous les jeudis de 18h à 19h à la Salle du Sénat, des sujets en lien avec la thématique *Voyager au Moyen Age*. Ainsi entendra-t-on Mme Barbara Wahlen nous parler de littérature arthurienne et du Chat du Lac de Lausanne, le professeur Bernard Andemat-

ten des pèlerins à Saint-Maurice d'Agaune ou le professeur Denis Renevey d'Othon III de Grandson à la cour d'Angleterre. Vous l'aurez remarqué: ces titres nous sont, au moins en partie, familiers, puisqu'ils se rapportent à l'histoire des hommes qui nous ont précédés sur les terres que nous habitons aujourd'hui. Comment voyageait-on? Pourquoi s'y rendait-on? Qu'en disait-on à l'étranger?

Ne manquons donc pas cette occasion de mieux connaître notre région à l'époque médiévale et de rencontrer des conférenciers de talent, passionnés par leur sujet de recherche et heureux de les faire découvrir au public. Aucune inscription n'est nécessaire (tous renseignements utiles à l'adresse suivante: www.unil.ch/cem).

CLAIRE-MARIE LOMENECH

Renouveler l'économie

Trois organisations économiques faitières du Canton (Fédération patronale vaudoise, Chambre du commerce et de l'industrie, Chambre immobilière) ont chargé l'institut universitaire CREA, personnifiée en l'occurrence par sa sous-directrice Mme Délia Nilles, d'examiner le développement économique vaudois et particulièrement les effets de la promotion économique dite exogène, qui vise à installer ici des entreprises étrangères.

Il en ressort notamment que l'économie vaudoise a connu un beau développement depuis une quinzaine d'années, légèrement supérieur au reste de la Suisse, et même nettement depuis 2003: + 2,5% en moyenne annuelle contre 2,2%. La promotion économique exogène n'a joué qu'un rôle secondaire dans cet essor, amenant tout de même 30 à 90 entreprises par an. De 1999 à 2009, les emplois ainsi créés lors de l'implantation sont au nombre de quelque 300 en moyenne par an, représentant 15,6% du total des emplois créés dans le Canton. Quelle est la proportion si l'on tient compte des emplois créés ultérieurement par des maisons dont plusieurs grandissent bien? On ne le sait pas, faute de statistiques; si l'on se réfère aux intentions affichées par les entreprises venues d'ailleurs lors de leur

installation, cela ferait un millier par an en moyenne, soit environ la moitié des emplois créés dans le Canton. Ajoutons qu'il s'agit d'activités souvent plus qualifiées que la moyenne vaudoise.

D'aucuns voient dans la promotion économique exogène la cause principale d'une croissance qu'ils jugent débridée, avec son cortège d'embouteillages et de pénurie de logements, et proposent d'y renoncer. C'est une réaction d'enfants gâtés.

Il ne faut pas oublier que les entreprises meurent et qu'il est nécessaire de compenser les pertes, sous peine de laisser s'étioler la production et l'emploi. Il n'existe pas de relevé des entreprises et des emplois disparus. Mais il suffit d'évoquer de grands noms du passé pour appréhender le phénomène. Où est Paillard? Et Castolin? Et les Câbleries de Cossonay, Iril, Rinsoz & Ormond, Baumgartner, la SIM de Morges, Kodak, Veillon, et tant d'autres? Sans parler de l'hécatombe des arts graphiques! Mais où sont les firmes d'antan?

Qui n'avance pas recule, dit un proverbe philosophiquement douteux et faux dans maint domaine. Mais pour l'économie, toujours en mouvement, l'adage est juste.

JEAN-FRANÇOIS CAVIN

Le Coin du Ronchon

Lire ou ne pas lire

On peut être opposé à une loi fédérale parce qu'elle est une loi fédérale. Telle est la sagesse populaire. On peut aussi être opposé à une loi fédérale parce que ses opposants sont convaincant; c'est ce que prévoit la théorie démocratique. On peut enfin être opposé à une loi fédérale parce que ses partisans sont vraiment très mauvais, imbuvables, pédants, incapables de présenter un argument sérieux, au point de nous convaincre de voter les yeux fermés le contraire de ce qu'ils disent. Cette situation se présente plus souvent qu'on ne l'imagine, et on la retrouve aujourd'hui dans la question du prix des livres.

Les libéraux classiques combattent la nouvelle loi avec des arguments libéraux classiques, pas inintéressants mais pas vraiment sympathiques non plus. Les corporatistes haussent les épaules: ils préfèrent les accords professionnels aux interventions de l'Etat et s'interrogent sur ce curieux front commun rassemblant des intérêts contradictoires en faveur d'un texte aux conséquences ambiguës. Quant aux partisans de la

nouvelle loi, ils nous servent un numéro aussi émouvant que larmoyant sur «*le livre, trésor de l'humanité et graal de la culture*», discours largement déconnecté de la réalité du texte sur lequel nous votons. Surtout, les plus excités d'entre eux se répandent dans la presse en imprécations, vitupérations, accusations et autres gracieusetés intellectuelles à l'encontre de ceux qui ont l'outrecuidance de ne pas suivre leur avis.

On dit que ce qui est excessif est insinifiant. Ce ne sera peut-être pas le cas cette fois: ces invectives déplacées nous convainquent que ces cuistres ne peuvent pas avoir raison. Ils nous accusent de *ne pas lire de livres*, de *ne pas aimer les livres*. On frémit à l'idée que l'auteur de l'article «Prix du livre: une loi inopportune», dans la dernière *Nation*, n'a peut-être jamais ouvert un livre de sa vie!...

Il y a une chose, pourtant, que tous ces gens qui se vantent de tant de culture n'ont pas pensé à lire: c'est le texte de la loi sur laquelle nous votons.

LE RONCHON

Cours public du CEMEP Palais de Rumine, salle du Sénat, 18h-19h

23 février 2012	Les pèlerinages à la cathédrale Notre-Dame de Lausanne Mme Martine Ostorero (Section d'Histoire)
1 ^{er} mars 2012	Le Roi Arthur contre le chat du lac de Lausanne Mme Barbara Wahlen (Section de Français)
8 mars 2012	Pèlerins à Saint-Maurice d'Agaune au Moyen Age Prof. Bernard Andenmatten (Section d'Histoire)
15 mars 2012	Un Broyard à la cour d'Angleterre: Othon III de Grandson Prof. Denis Renevey (Section d'Anglais)
22 mars 2012	Les aventures et observations des voyageurs germanophones dans la Romandie médiévale Mme Barbara Fleith (Section d'Allemand, Genève et Lausanne)
29 mars 2012	Le retour du Moyen Age dans les illustrations des voyages alpins au XIX^e siècle Prof. Claude Reichler (Section de Français)